

CATHOLIQUES SOCIAUX

« LE DÉFI DE LA CFTC EST DE GARDER SON ÂME »

Pour le centenaire de la CFTC, Joseph Thouvenel, vice-président de la CFTC, vice-président du Centre européen des travailleurs et membre du Conseil économique, social et environnemental, revient aux fondements des catholiques sociaux et décline les enjeux pour aujourd'hui.

Comment est née la CFTC ?

Joseph Thouvenel : En 1791, la loi Le Chapelier interdit les groupements professionnels, corporations de métiers, organisations ouvrières, rassemblements paysans, compagnonnage... Grèves et revendications collectives sont alors proscrites. Une seule prescription régit le monde du travail : le libre contrat. Cette théorie, développée par Jean-Jacques Rousseau, sera portée devant l'Assemblée par un brave bourgeois, avocat de son état, Maître Le Chapelier.

Cette liberté, toute théorique, fut ravageuse pour la classe ouvrière. Avec le développement de l'industrie, des milliers de nos concitoyens sont précipités dans la misère. Au XIX^e siècle,

« Pas de démagogie !
Pas de déviation politique !
Un syndicalisme libre,
familial et chrétien »



la réaction contre ces injustices sociales s'organise autour de deux courants de pensée : les révolutionnaires, pour qui la force crée le droit, et les sociaux-chrétiens, pour qui il n'est de droit sans justice. Les révolutionnaires s'organisent au sein de la CGT. Les sociaux-chrétiens créent en 1919 la CFTC – Confédération française des travailleurs chrétiens – en réunissant des syndicats catholiques comme le syndicat des dames employées, et des unions de syndicats libres comme

ceux de l'Isère ou de Roubaix-Tourcoing. Après débat, il est décidé que la Confédération sera laïque, s'appuiera sur les principes sociaux-chrétiens et restera indépendante des Églises et des partis. En son sein se côtoient républicains comme monarchistes, tous fédérés autour de l'inaliénable dignité de chaque être humain, dans le respect de sa double dimension matérielle et spirituelle.

À l'époque, quelle est la nouveauté ?

La première, c'est cette capacité concrète des chrétiens à se rassembler sur l'essentiel, sans se focaliser sur les différences, ou les différends historiques, catholiques et protestants, républicains et monarchistes. S'il n'y a pas accord sur tout, il y a consensus sur l'ordre des priorités.

C'est également l'affirmation que la lutte pour la justice sociale n'est pas une lutte contre l'autre – le patron, le possédant, l'ennemi de classe, le curé, le contremaître –, mais qu'au contraire, avec leurs légitimes différences, les hommes de bonne volonté peuvent et doivent se rassembler au service du bien commun. « *Pas de démagogie ! Pas de déviation politique ! Un syndicalisme libre, professionnel, familial et d'inspiration chrétienne, capable d'intervenir durement, quand il faut, pour de justes salaires et d'équitables conditions de travail* », déclarait Jules Zirnheld premier président de la CFTC. Il ajouta quelques années tard : « *Au-delà du capitalisme ? Pas seulement. Au-delà du matérialisme.* » Rappel des valeurs fondamentales et ligne d'équilibre entre le social et l'économique, en évitant le double écueil de l'anarchie



© FRED DE NOVELLE / GODONG

libérale et de l'étatisme socialiste. La grève est ainsi le dernier recours, quand la négociation et la concertation doivent être privilégiées, la violence toujours rejetée.

Cette liberté et cette indépendance déplaisaient fortement aux marxistes comme aux puissances d'argent. Les premiers saisirent le Conseil d'État afin de faire interdire la CFTC pour manque d'indépendance, l'accusant d'être confessionnelle et inféodée à l'Église catholique. Les seconds déclenchèrent une violente campagne contre « les Rouges chrétiens » et envoyèrent une dénonciation en bonne et due forme au Vatican. Dans les deux cas, ces démarches firent flop.

Comment la CFTC a-t-elle vécu la période du Front populaire ?

En 1936, profitant de la dynamique du Front populaire, la CGT a tenté d'éliminer la centrale chrétienne avec le soutien d'une partie de la classe politique, en lui interdisant notamment de siéger dans les instances officielles. Dans les entreprises, les militants chrétiens sont directement visés. Dans le bassin minier du Pas-de-Calais, les cégétistes bloquent ainsi l'accès des puits à qui ne présente pas la carte de leur syndicat. Les « rebelles » comme on les nommait, résistèrent magnifiquement, les militants CFTC tinrent bon et l'emportèrent.

La plus belle victoire fut sans doute les lois sur les conventions collectives, la conciliation, l'arbitrage et les délégués du personnel qui reprirent le plan de la CFTC élaboré dans les années 30. Ce qui permit à Zirnheld de clamer sa fierté de voir « une organisation socialiste et communiste, un

Pour Joseph Thouvenel, le défi posé les nouvelles technologies constitue une nouvelle frontière pour le catholicisme social.

gouvernement de Front populaire, ne point trouver mieux à faire que de renoncer à leur plan et à leur programme pour réaliser le programme et le plan du syndicalisme chrétien ».

La dimension confessionnelle est-elle toujours présente aujourd'hui ?

Dès sa création le 1^{er} novembre 1919, la CFTC est laïque et non confessionnelle, au sens d'un mouvement sous l'autorité de l'Église. C'est peut-être ce qui lui a évité de finir certains de ses congrès en chantant « L'Internationale » comme la JOC – Jeunesse ouvrière chrétienne – qui elle est un mouvement d'Église sous l'autorité des évêques.

En revanche, l'article premier de nos statuts est clair : « *La Confédération se réclame et s'inspire, dans son action, des principes de la morale sociale chrétienne.* » C'est en 1947

« Cette liberté et cette indépendance déplaisent fortement »

que la référence à l'encyclique *Rerum novarum* [de Léon XIII en 1891 NDLR] a été remplacée par la morale sociale

chrétienne. Afin, disait Gaston Tessier, secrétaire général à l'époque, de ne pas faire « *référence précise à tel document susceptible d'être plus ou moins rapidement complété ou dépassé par d'autres définitions non moins autorisées* ». Ainsi, poursuivait-il, « *l'adhésion à la morale sociale chrétienne suffit pour caractériser notre mouvement, entre les deux*



© JULIAN KUMAR / GODONG

Le pape Léon XIII, à la basilique Saint-Jean de Latran, à Rome.

courants d'opinion spiritualiste et matérialiste, qui, de plus en plus, se partagent ou se disputent le monde ».

Si l'article premier des statuts est toujours en vigueur, la CFTC est touchée comme l'ensemble de la société française par la déchristianisation galopante du pays. Cet état de fait concerne adhérents, militants comme dirigeants. C'est là un risque majeur pour la Confédération chrétienne, qui n'a de raison d'être que par son attachement à la doctrine sociale de l'Église. Doctrine qui doit éclairer notre réflexion et inspirer nos méthodes d'action. À défaut, nous n'apportons aucune plus-value au monde syndical.

Dans un monde au matérialisme étouffant, en soutenant la nécessaire prise en compte de la double dimension matérielle et spirituelle de chacun, y compris dans la sphère économique, tout en affirmant la sacralité et le besoin de transcendance de tout être humain, la CFTC trace un chemin de justice et d'espérance. Puisse-t-elle continuer à être fidèle aux promesses de ses fondateurs.

Historiquement, quelles ont été les relations avec l'Église ?

Il y a eu une période où l'Église en France ignorait royalement la confédération chrétienne. Voire elle recommandait chaudement l'adhésion à la CFDT ou à la CGT... Comme ces aumôniers de l'Action catholique ouvrière à la fin des années 60. J'ai même souvenir d'un temps, heureusement révolu, où le nonce m'ouvrait les portes de Rome tout en me recommandant de n'en point parler à la hiérarchie catholique française. Aujourd'hui, nous sommes revenus à la normale. Indépendance, échange, voire participation commune à des cercles de réflexion, invitations à intervenir sur le syndicalisme ou la doctrine sociale de l'Église. Je note d'ailleurs avec satisfaction un regain d'intérêt des croyants, et des clercs, pour la doctrine sociale.

Quels sont les défis et enjeux de l'avenir ?

Pour la CFTC, le principal défi est de garder son âme et de continuer à suivre le chemin indiqué par cette magnifique boussole qu'est la doctrine sociale chrétienne. Les enjeux sont relativement simples. Bâtissons-nous un monde où le légitime profit est au service du développement humain intégral et du bien commun, ou sombrons-nous dans l'adoration du veau d'or et dans la glorification de l'individualisme triomphant ? Ce choix n'est pas nouveau, c'est l'éternel combat du bien et du mal, avec pour le chrétien l'immense avantage de savoir qui gagne à la fin. Dans sa ridicule toute-puissance, l'homme du XXI^e siècle s'imagine pouvoir être le maître de la vie et de la mort, cette omnipotence s'appuie sur la technologie, « l'intelligence artificielle » et les biotechnologies. Ces dérives scientistes ont et auront des répercussions dans le monde du travail. L'homme-machine est un homme-objet; et tout objet

« La CFTC n'a de raison d'être que par la doctrine sociale de l'Église »

devient un jour obsolète. Se pose alors la question : qu'est-ce qui nous différencie de la machine ? Le chrétien peut et doit répondre à cette question. Si

l'être humain possède une conscience (existentielle, psychologique, morale), le robot aussi perfectionné soit-il, ne fait que répondre aux instructions de son concepteur en fonction du choix des algorithmes fait par celui-ci. D'où l'importance de maintenir dans le champ économique et social une réflexion et une action basées sur la morale sociale chrétienne.

Rétrospectivement, quel est votre regard sur les Gilets jaunes ?

Dans un premier temps, j'ai cru que les Gilets jaunes

marquaient l'échec des syndicats. Alors qu'au contraire, ils démontrent l'efficacité des syndicats, de salariés comme patronaux. Dans l'entreprise où nous avons notre espace de responsabilité, il n'y a pas de Gilets jaunes, simplement parce que l'intelligence commune syndicat-patronat détecte les problèmes et les résout.

Tous les jours en France, ce sont des milliers de conflits évités et de problèmes réglés grâce au travail du corps intermédiaire que nous formons avec le patronat. Le problème est que l'on ne parle quasiment jamais des actions positives et des réussites des partenaires sociaux.

« On ne parle jamais des actions positives et des réussites des partenaires sociaux »

Pour les médias, nous n'existons que quand il y a grève ou licenciement. Or la réalité est toute autre.

La jacquerie des Gilets jaunes est due au laminage des corps intermédiaires par un État tout-puissant. Quand vous laissez la personne seule face au pouvoir, celui-ci peut tout imposer jusqu'au moment où le brave citoyen voit rouge. Voilà comment l'absolutisme d'État provoque des révoltes. Je parle bien entendu de cette France souvent laborieuse, ignorée ou méprisée par les politiques, et non des agitateurs professionnels style Black blocs, qui sévissent dès qu'ils le peuvent et que le pouvoir tente de faire passer pour « les » Gilets jaunes.

Pourquoi les chrétiens devraient-ils s'engager ?

« Les organisations syndicales contribuent à la construction de l'ordre social et de la solidarité et représentent donc un élément indispensable de la vie sociale », nous dit le Compendium de la doctrine sociale de l'Église. Je pourrais également citer saint Jean-Paul II, Benoît XVI ou le pape François. L'Église appelle clairement à s'engager au service de la cité, elle incite les chrétiens à être acteurs de leur avenir, y compris dans l'entreprise, plutôt qu'à rester spectateurs passifs et subissants.

Si j'ignore l'outil syndical, il ne sert à rien, si je m'en sers mal, il est destructeur. Mais si je l'utilise à bon escient, je participe à rendre le monde plus juste, plus respectueux des travailleurs et de leurs familles. C'est également une façon de s'engager au service de son pays. Pour moi un chrétien non engagé, c'est un croyant sans foi. Une sorte de vélo sans roues. ♦

Propos recueillis par Constantin de Vergennes et Aymeric Pourbaix

(Suite pp. 16-17)

Joseph Thouvenel, CFTC : 100 ans de syndicalisme chrétien et après ?
Téqui, 2019, 144 p., 13 €.



Albert de Mun.

PÈRES FONDATEURS

« Être fiers de leur héritage »

En quoi peut-on s'inspirer des catholiques sociaux du XIX^e siècle ?

Joseph Thouvenel : Nous pouvons d'abord être fiers de leur engagement et de ce qu'ils ont apporté à notre pays et au monde. Quand Albert de Mun en 1884, défend à la Chambre des députés l'importance de la question sociale, son discours pourrait être repris aujourd'hui. « Depuis un siècle, soulignait-il, des doctrines nouvelles se sont levées sur le monde, des théories économiques l'ont envahi, qui ont proposé l'accroissement indéfini de la richesse comme le but suprême de l'ambition des hommes. »

Et encore : « L'homme, l'être vivant, avec son âme et son corps, a disparu devant le calcul du produit matériel. Les liens sociaux ont été rompus ; les devoirs réciproques ont été supprimés ; l'intérêt national lui-même a été subordonné à la chimère des intérêts cosmopolites (...). »

Quant à Léon Harmel, chef d'entreprise et industriel du textile (cf. p. 16-17), il organise les conseils d'usine en affirmant : « Comment en effet, un ouvrier peut-il s'intéresser à son travail si le patron le laisse ignorant de toute la marche de l'usine, s'il ne l'intègre pas pour ainsi dire dans tous les rouages, ne lui laisse pas l'initiative nécessaire au développement de sa personnalité. » Ce patron chrétien du XIX^e siècle est à l'avant-garde de la participation des travailleurs aux grandes orientations de l'entreprise. Il la théorisa et la mit en pratique avec succès.

Je pourrais également citer Frédéric Ozanam, fondateur de la société de Saint-Vincent-de-Paul, René de la Tour du Pin, Lacordaire, Bargemont et tant d'autres. J'avoue une tendresse particulière pour Marie-Louise Rochebillard, Lyonnaise, ouvrière du textile qui créa en 1899 les premiers syndicats féminins en France. En 1901, elle publie un mensuel féminin. Je laisserai donc le mot de la fin à cette militante qui doit à son rejet de la lutte des classes et à son engagement chrétien, de ne pas être une égérie de nos modernes féministes. Elle commence son premier éditorial par : « L'heure de la femme a sonné. » ♦ **Propos recueillis par CV et AP**

Marie-Louise Rochebillard.



©CC - FAMILLE ROCHEBILLARD